



MODALITÉS D'ENVOI DE VOTRE DOSSIER

Dans le cadre de la dématérialisation de nos courriers entrants, nous vous prions de bien vouloir respecter les consignes suivantes lorsque vous allez nous adresser votre dossier d'indemnisation, constitué du formulaire et des pièces requises :

- ne pas agraffer les documents, sous aucun prétexte.
Préférer le cas échéant les trombones ;
- prêter attention au caractère lisible des documents photocopiés que vous nous adressez (faire particulièrement attention aux cartes nationales d'identité qui doivent être suffisamment claires) ;
- préférer dans la mesure du possible les formats standards A4 pour l'envoi des documents ;
- ne pas chercher à photocopier sur une seule page plusieurs documents (la carte d'identité et le RIB) ;
- ne pas nous adresser deux documents sur une feuille recto-verso (la carte d'identité au recto et le RIB au verso).

Cette mise en place d'une solution de numérisation est une étape nécessaire dans l'amélioration du service rendu par le FIVA. Nous vous saurions gré de faciliter sa réalisation pour une meilleure prise en charge de votre demande d'indemnisation.

La direction du FIVA